

Question écrite n° : **2.16/11**

Diminution des accidents et prévention efficace ?

Dans le rapport 2010 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale, le Service de police annonce 8 jours de contrôle radar en 15 lieux du territoire communal. 4111 véhicules ont été contrôlés (3713 l'année précédente). Une diminution des infractions est constatée. Le choix du lieu de pose du radar est-il choisi en fonction d'une situation ou d'un lieu accidentogène ? L'effet préventif sur le comportement des chauffards est-il ainsi mesuré et vérifié ? Quelle est la réflexion du Service de police ? Ou ne s'agit-il que d'un hasard dans une pratique qui permet d'abord de faire rentrer des recettes dans le budget de la Ville ?

Pour le groupe UDC Dominique Baettig